



République et canton de Genève

Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **17 juin 2024**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

Délibération N°47/2024

Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 64'000.- F destiné à la réhabilitation de collecteurs communaux d'EU et EP situés sur la parcelle N° 1628 (privée) au hameau de La-Louvière

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder à la réhabilitation de collecteurs communaux d'EU et EP situés sur la parcelle N0 1628 (privée) au hameau de La-Louvière.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 64'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2024 sur le compte 7201.00.31430.00.
4. De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire et du collectif privé sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 06.09.24
Presinge, le 26 juin 2024

.....